-FRC,3
22708
Case
FRC
21906

RAPPORT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans la Séance du 12 Juin,

AU NOM

DES COMITÉS DES FINANCES,

ET

DE LA MARINE;

Sur les dépenses extraordinaires qu'occasionne l'Armement ordonné par le Roi.

Par M. MALOUET, Commissaire des deux Comités.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Le rapport que j'ai fait hier n'étoit point écrit; j'ai eu l'honneur de vous rendre compte verbalement des divers articles de dépense énoncés dans l'Etat du

THE NEWBERRY LIBRARY

Miniſtre, qui ne préſente que des réſultats; j'ai expliqué tout ce qui me paroiſſoit ſuſceptible d'explication. L'Aſſemblée, en décrétant proviſoirement trois millions d'à-compte ſur la dépenſe de l'armement, & en ordonnant l'impreſſion du Rapport, deſire ſans doute plus de développement dans les détails: ainſi, en rappelant ce que j'ai dit, j'ajouterai quelques obſervations relatives à celles qui ont été faites; mais je vous prie, Meſſieurs, de remarquer qu'il ne s'agit point ici de diſcuter le ſyſtême général des dépenſes de la Marine; c'eſt dans l'examen du régime économique, de ſes principes & de ſes formes, que vous reconnoîtrez ſi les dépenſes peuvent être réduites à un moindre terme. J'ai commencé cette tâche dans un premier Rapport, imprimé il y a ſix ſemaines; & lorſque l'Aſſemblée aura arrêté des baſes d'adminiſtration pour le Département de la Marine, ſi elle juge à propos d'en examiner à fond toutes les parties; s'il lui plaît d'entrer dans les détails & de ſe faire rendre compte de tous les objets de dépenſe, ils ſeront ſucceſſivement mis ſous ſes yeux. — Les moyens les plus économiques lui ſeront préſentés, non avec cette aſſurance qui imprime à une ſimple opinion le caractère d'une démonſtration, mais avec le deſir ſincère de parvenir au meilleur ordre poſſible dans cette adminiſtration.

Aujourd'hui, Meſſieurs, il s'agit de vous faire connoître à quelle ſomme le Miniſtre de la Marine porte la dépenſe de l'armement ordonné par le Roi, & quel ſera l'emploi de cette ſomme. — Les ſoldes,

traitement des Officiers & gens de mer, les vivres & munitions à embarquer ſur chaque eſpèce de bâtiment ſont réglés par les Ordonnances. — Si la dépenſe propoſée par le Miniſtre de la Marine, & qui s'exécute déjà d'après les ordres du Roi, eſt conforme aux Règlemens, l'Etat qui vous a été préſenté ne paroît à vos Comités ſuſceptible dans ce moment-ci d'aucune autre obſervation : car ce n'eſt point de ces Réglemens, ce n'eſt point du Régime économique de la Marine dont vous m'aviez ordonné de vous rendre compte aujourd'hui, mais d'un fait particulier, d'une demande de fonds, & des motifs qui la déterminent.

Ainſi, lorſqu'on a paru improuver l'article de dépenſe relatif à la table des Capitaines & Etat Major, je n'ai pas cru avoir, quant à préſent, autre choſe à répondre, ſi ce n'eſt que l'Etat eſt conforme aux Tarifs ſubſiſtans. — Lorſque l'Aſſemblée jugera à propos de les réduire, ce ne ſera probablement qu'après avoir comparé le traitement des Officiers des différentes Marines de l'Europe, & avoir examiné s'il ne convient pas de déterminer les cas de guerre & de paix, de relâche dans les Colonies, dans les pays étrangers, qui, établiſſant des différences ſenſibles dans le prix des denrées, en exigent auſſi dans le mode de réduction.

L'État du Miniſtre, dont vous avez ordonné l'impreſſion, s'élève au total à la ſomme de 13,782,340 l. Il eſt diviſé en douze principaux articles, ſur chacun deſquels je vais vous préſenter les détails qui peuvent

être conſidérés comme les élémens des calculs que l'Etat ne contient qu'en maſſe.

Le premier, ſous le titre de réparations à l'armement, monte à 150,100 l.

Il a été évalué d'après les baſes que voici :

Pour un vaiſſeau de 110 canons. .	12,000 l.	
Pour un de 80, 8000 l.; & pour deux	16,000	(1)
Pour un de 74, 7000 l., & pour 11,	77,000	
Pour une frégate portant du 18, 3000 l. & pour trois	9,000	
Pour une portant du 12, 2000 l., & pour 11	22,000	
Pour une corvette, 1000 l., & pour 4,	4,000	
Pour un aviſo, 800 l., & pour 6 .	4,800	
Pour une flûte, 1800 l., & pour 2	3,600	
Pour une gabarre, 1350, & pour 2	2,700	
	151,100 l.	

Cette dépenſe a pour objet les emménagemens intérieurs, cloiſonnages, & diſtributions; les réparations de vitrerie, ſerrurerie, peinture, &c. Il n'eſt pas inutile d'obſerver qu'en prenant pour baſe les ſommes ci-deſſus indiquées, on ne doit point les regarder comme fixes & invariables; elles ſont cer-

(1) L'Etat ne porte que 15,000 livres: c'eſt une erreur de calcul.

tainement ſuſceptibles de réduction ou d'extenſion, ſuivant que la viſite exacte qui précède l'armement d'un vaiſſeau, fait reconnoître le plus ou le moins de néceſſité de ces réparations, qui dépendent elles-mêmes de l'âge des bâtimens, du nombre de campagnes plus ou moins fréquentes, plus ou moins récentes qu'il a faites. Je préſume donc que, dans cette évaluation, on a, d'un côté, conſulté l'expérience, & de l'autre cherché le moyen de ne pas reſter au-deſſous d'une dépenſe que ſa nature inévitablement variable, ne permet pas de fixer avec une extrême préciſion.

Le ſecond article eſt celui des *conduite d'équipages & journalier d'armement.*

Je puis, Meſſieurs, vous préſenter un développement détaillé de cet article; & ſi je ne me rencontre pas exactement pour la ſomme totale avec le Rédacteur de l'Etat, j'indiquerai les cauſes de la différence.

L'enſemble de cet article ſe compoſe de trois parties diſtinctes, ſur chacune deſquelles je vais tâcher de vous donner des notions juſtes.

1°. La conduite, c'eſt-à-dire la ſomme payée à chaque homme de mer pour ſes frais de route, depuis le lieu de ſa réſidence habituelle, juſqu'au port où il eſt embarqué; cette conduite eſt payée à raiſon de 5 ſ. par lieue à chaque Officier marinier, & de 4 ſ. à chaque Matelot. Comme ces marins ſont levés en divers lieux plus ou moins diſtans du port de de l'armement, on a pris pour diſtance moyenne 50

lieues par homme; & l'ufage adopté dans le Département de la Marine, eft de calculer, dans la dépenfe d'armement, la conduite pour l'aller & le retour, attendu qu'il ne demande point de fonds pour la conduite au défarmement. Il s'enfuit donc qu'il faut compter fur cent lieues par homme, ce qui exige une dépenfe de 25 livres pour chaque Officier marinier, & de 20 livres pour chaque Matelot.

2°. La demi-folde accordée à chaque homme pendant la durée du journalier; laquelle durée eft communément établie fur le pied d'un mois.

3°. La valeur des rations fournies, auffi pendant un mois, aux hommes employés à l'armement.

Pour vous mettre, Meffieurs, complettement en état de faire l'application des trois données que je viens d'avoir l'honneur de vous indiquer, je crois devoir vous préfenter un tableau qui vous fera connoître le nombre & l'efpèce d'individus qui compofent les Etats Majors, les Equipages, & les Garnifons des bâtimens compris dans l'armement dont il eft queftion aujourd'hui, en diftinguant ceux qui reçoivent la conduite, la demi-folde & la ration. *Voir le tableau ci-joint.*

1°. Les Etats-Majors, les Elèves & Volontaires ne reçoivent ni conduite, ni demi-folde, ni rations.

2°. La moitié du nombre des Canoniers étant fournie par le Corps-Royal des Canoniers-Matelots, il n'y en a que 508 qui reçoivent la conduite comme Matelots, ainfi que la demi-folde.

RAPPO MALOUET, page 6.

	…mens …pes.	Mousses.	Surnuméraires & Valets.	TOTAL du nombre d'Hommes.
1 Vaisseau de 110 canon		75	36	1,058
2 ——— de 80 canons.		120	54	1,712
11 ——— de 74 canons		550	286	7,777
3 Frégates portant du 1		78	51	975
11 ——— portant du 12		242	165	2,981
4 Corvettes..........		56	44	636
6 Aviso............		66	48	672
2 Flûtes............		22	22	186
2 Gabarres..........		18	18	158
TOTAUX.....		1,227	724	16,155

lieues par homme; & l'usage adopté dans le Département de la Marine, est de calculer, dans la dépense d'armement, la conduite pour l'aller & le retour, attendu qu'il ne demande point de fonds pour la conduite au désarmement. Il s'ensuit donc qu'il faut compter sur cent lieues par homme, ce qui exige une dépense de 25 livres pour chaque Officier marinier, & de 20 livres pour chaque Matelot.

2°. La demi-solde accordée à chaque homme pendant la durée du journalier; laquelle durée est communément établie sur le pied d'un mois.

3°. La valeur des rations fournies, aussi pendant un mois, aux hommes employés à l'armement.

Pour vous mettre, Messieurs, complettement en état de faire l'application des trois données que je viens d'avoir l'honneur de vous indiquer, je crois devoir vous présenter un tableau qui vous fera connoître le nombre & l'espèce d'individus qui composent les Etats Majors, les Equipages, & les Garnisons des bâtimens compris dans l'armement dont il est question aujourd'hui, en distinguant ceux qui reçoivent la conduite, la demi-solde & la ration. *Voir le tableau ci-joint.*

1°. Les Etats-Majors, les Elèves & Volontaires ne reçoivent ni conduite, ni demi-solde, ni rations.

2°. La moitié du nombre des Canoniers étant fournie par le Corps-Royal des Canoniers-Matelots, il n'y en a que 508 qui reçoivent la conduite comme Matelots, ainsi que la demi-solde.

RAPPORT sur les Dépenses extraordinaires de l'Armement, par M. MALOUET, page 6.

	Etat-Major, compris les Officiers des Troupes.	Elèves & Volontaires.	Officiers-Mariniers.	Canoniers.	Timoniers.	Matelots.	Détachemens de Troupes.	Mousses.	Surnuméraires & Valets.	TOTAL du nombre d'Hommes.
1 Vaisseau de 110 canons....	21	9	77	62	8	600	170	75	36	1,058
2 ——— de 80 canons......	34	14	120	90	14	1,006	260	120	54	1,712
11 ——— de 74 canons......	187	77	605	462	66	4,444	1,100	550	286	7,777
3 Frégates portant du 18.....	33	12	108	66	12	480	135	78	51	975
11 ——— portant du 12.....	110	44	330	220	44	1,441	385	242	165	2,981
4 Corvettes..................	32	12	80	56	8	248	100	56	44	636
6 Aviso.......................	42	12	84	60	12	288	60	66	48	672
2 Flûtes......................	16	4	22	0	4	96	0	22	22	186
2 Gabarres....................	14	4	20	0	4	80	0	18	18	158
TOTAUX..........	489	188	1,446	1,016	172	8,683	2,210	1,227	724	16,155

3°. Les Timoniers ſont traités, pour leur conduite, comme les Matelots.

4°. Les Troupes deſtinées à fournir les Garniſons des vaiſſeaux, ne reçoivent point de conduite, non plus que les Mouſſes, les ſurnuméraires & les valets.

Sous ces dernières dénominations, on comprend les ſeconds & aides-Chirurgiens, les Apothicaires, les Commis des Munitionnaires, les Bouchers, Boulangers & Tonneliers. Quant aux valets, ce ſont ceux des Officiers, ils ſont au nombre de 17 ſur le vaiſſeau de 110 canons, & en proportion dégradative ſur les bâtimens de rangs inférieurs.

D'après ces obſervations préliminaires, voici de quelle manière il me paroît convenable d'établir le calcul de cet article.

1°. Pour conduite de 1446 Officiers Mariniers, à raiſon de 25 livres pour chacun, ...	36,150 l.
2°. Pour celle des Timoniers, Canoniers des Claſſes & Matelots	187,260
3°. Pour la demi-ſolde, pendant un mois, des Officiers-Mariniers, Canoniers des claſſes, Timoniers, Matelots & Mouſſes, en tout 11,864 hommes. .	147,991
4°. Pour le prix des rations à fournir, pendant un mois, au même nombre d'hommes, à raiſon de 17 ſ. par chaque ration	302,532
Total.	673,933 l.

L'Etat adreſſé par le Miniſtre préſente, pour cet article, une ſomme de 818,100 livres, ce qui me fait préſumer qu'on a compris dans ce Chapitre un mois de ſolde entière pour le journalier, au lieu de la demi-ſolde ſeulement qu'il étoit autrefois d'uſage d'allouer en pareil cas. Peut-être a-t-on prévu que les circonſtances actuelles pourroient faire naître des difficultés, ou donner lieu à des prétentions extraordinaires, auxquelles il étoit prudent de ſe mettre en état de pourvoir proviſoirement, par le moyen d'un fonds diſponible au beſoin.

Le troiſième article, ayant pour titre : *Dépériſſement de la mâture, des agrès, voiles, poulies, futailles, &c.*, s'élève, pour les 42 bâtimens, à 145,032 livres par mois. Il me paroît, ainſi que pluſieurs de ceux qui le ſuivent, ſuſceptible des obſervations que j'ai faites au premier article ; c'eſt-à-dire qu'il eſt phyſiquement impoſſible de déterminer avec une préciſion mathématique la meſure de cette conſommation par chaque mois. Il eſt aiſé d'appercevoir qu'elle eſt plus marquée dans les derniers que dans les premiers mois d'une campagne ; que des combats & des coups de vent ont une grande influence ſur ce dépériſſement. Il a donc fallu encore, à cet égard, ſubſtituer les leçons de l'expérience, à l'inſtruction qu'aucune méthode sûre n'auroit pû procurer, & fixer ſpéculativement une dépenſe que nulle prévoyance ne peut calculer juſtement d'avance.

Au ſurplus, l'évaluation ne paroîtra pas exagérée, lorſqu'on fera attention qu'un an de campagne ordi-

naire exige ſouvent le renouvellement total du rechange en grécement & en voilure, ainſi que de la majeure partie des futailles, que leur poſition, dans la calle, expoſe à un prompt dépériſſement. Les événemens de la guerre, & les accidens plus ou moins communs à la mer, ont, à l'égard de la mâture, des cauſes d'altération, ou même de perte totale, ſur leſquelles on ne parviendroit pas encore à prendre une idée juſte, en prenant pour baſe le taux des aſſurances du Commerce.

Le quatrième article préſente l'évaluation du *dépériſſement du doublage en cuivre.* Il eſt indiqué avec la meſure déterminée d'un trente-ſixième par mois, c'eſt-à-dire qu'on a eſtimé la durée d'un doublage à trois ans.

Il a été fait à cet égard une obſervation que je dois rappeler.

On a remarqué qu'à l'expiration des trois ans, le cuivre, bien qu'il ne fût plus propre à ſervir au doublage, conſervoit encore une valeur quelconque qu'il paroîtroit juſte de déduire du montant du dépériſſement.

Le doublage d'un vaiſſeau de 110 canons emploie 33,750 livres en feuilles, & 4,800 livres de cloux; les unes au prix de 27 ſ. 6 d. la livre, les autres à celui de 38 ſ., ce qui s'élève au total à 55,526 livres, non compris la main-d'œuvre.

(1) Le vieux cuivre, hors de ſervice, ſe vend en-

---

(1) Il y a peut-être dans ce moment ci pour 400,000 livres de

viron 16 f. la livre ; mais à l'époque du dédoublage, le poids ne s'en trouve pas, à beaucoup près, le même, & cette altération de poids eſt variable comme les cauſes qui la produiſent ; enſorte qu'il eſt preſqu'impoſſible d'établir le rapport qui exiſte entre le prix de revente & celui d'achat. Il eſt donc difficile de déterminer la proportion dans laquelle ce prix de revente devroit entrer en compenſation dans le montant du dépériſſement pour chaque mois.

Enfin, il en eſt de même de la dépenſe de conſtruction qui ſe calcule en entier ſans en déduire la valeur des bois & des fers qui pourront être vendus lors de la démolition. Mais les vieux cuivres, comme les bris & fers de démolition, font partie des recettes extraordinaires de la Marine, dont l'Adminiſtration eſt comptable, comme de tout autre objet de recette.

Les cinquième & ſixième articles ſont encore établis, d'après l'expérience, & ſans qu'on en puiſſe produire les détails avec préciſion : l'un, *journées d'hôpitaux, plus-value de la viande fraîche, & autres dépenſes imprévues*, a pour objet les ſecours à donner aux malades, ſoit en cas de relâche aux Colonies, ou en pays étranger, ſoit qu'il exiſte, à la ſuite de l'Armée, un vaiſſeau hôpital.

L'autre, *conſommations journalières de diverſes munitions & marchandiſes*, a pour objet le remplacement

---

vieux cuivre dans les Arſenaux, qu'on livre aux Entrepreneurs à meſure qu'ils les demandent.

ſucceſſif d'un très-grand nombre d'articles autres que ceux néceſſaires aux gréement, équipement & armement : la nomenclature en eſt infiniment étendue. Mes précédentes obſervations ſont applicables à cet article.

Les ſept, huit & neuvième ſont déterminés d'après les diſpoſitions des Ordonnances & Règlemens.

Dixième. Les appointemens des Aumôniers ſont fixés ſur le pied de 50 livres par mois pour chacun ; les ferremens des Chirurgiens leur ſont payés ſur le pied d'un ſol pour chaque homme par mois.

Un honorable Membre a conclu du rapprochement de ces deux articles diſparates, *que l'Etat étoit mal rédigé, & qu'il y avoit confuſion d'articles.* S'il avoit voulu faire attention à la ſomme de 113 liv. pour les deux objets, il auroit reconnu que les menus frais s'expriment plus communément en maſſe que par articles ſéparés ; & au lieu de s'offenſer du rapprochement apparent d'un Aumônier & d'un inſtrument de chirurgie, il n'auroit vu que celui de deux petites ſommes compriſes en un ſeul article.

Onzième. La ſolde des équipages doit être évaluée plus haut, au moyen de l'augmentation que vous avez décrétée, Meſſieurs, en faveur des Marins. Je ne crois pas que la répartition proportionnelle en ſoit encore faite : je l'évalue donc proviſoirement, & j'eſtime que cet article doit être porté à 307,847 l.

Je remarquerai ici relativement à cette augmentation de ſolde, que celle qui s'applique aux Maîtres peut

être ſuſceptible d'une nouvelle diſcuſſion, dont le réſultat pourroit leur être plus avantageux.

Le douzième & dernier article préſente le montant de la ſubſiſtance. Il n'eſt porté qu'à 356,711 l. & devroit l'être à raiſon de 411,957 l., en y comprenant l'augmentation de 2 ſ. au prix de chaque ration de mer, laquelle augmentation forme le montant d'un article additionnel de 588,484 livres pour douze mois. J'obſerverai que l'énonciation de cette dernière ſomme eſt une légère erreur de calcul, & qu'elle n'auroit dû être eſtimée qu'à 581,580 l.

Cette plus-value de la ration ne me paroît pas eſtimée trop haut. Le prix en avoit d'abord été calculé à raiſon de 15 ſ.; — en le portant à 17 ſ. c'eſt l'augmenter de deux quinzièmes; mais il eſt à obſerver que le bled qui coûtoit, les années dernières, de 13 à 14 livres le quintal, a été payé récemment plus de 18 livres; l'augmentation de prix de cette denrée eſt donc de deux ſeptièmes; mais, comme elle n'eſt pas la ſeule qui entre dans la compoſition de la ration de mer; que le prix des ſalaiſons, des légumes, des vins, &c., n'a pas reçu un accroiſſement proportionnel, on n'a évalué qu'à un ſeptième l'augmentation de la valeur totale de la ration; ce qui ſemble ſuffiſant, mais non pas exagéré.

Il ne me reſte plus, Meſſieurs, qu'à vous rendre compte de la ſomme de 200,000 livres évaluée pour le traitement, pendant un an, des Officiers ſupérieurs qu'on a ſuppoſé devoir être employés dans l'eſcadre: elle eſt ſuſceptible d'augmentation ou de réduc-

tion, ſuivant les grades & le nombre de ces Officiers qui ſeront employés, dont on n'avoit pas connoiſſance au moment de la rédaction du projet de dépenſe. Voici, au ſurplus, les principes d'après leſquels elle a été proviſoirement calculée, & qui ſont établis par le Règlement du premier Janvier 1786.

Au Vice-Amiral, par mois, ...	4800 l.
Au Lieutenant-Général Commandant en chef, *idem*.	3600
Au Lieutenant-Général commandant une diviſion dans l'Armée.	3000
Au Chef d'Eſcadre Commandant en chef.	3000
— Commandant une diviſion. . . .	2400
Au Capitaine de Vaiſſeau, commandant une Eſcadre de ſix Bâtimens.	2100
— Commandant une diviſion de ſix Bâtimens.	1500

On fait une évaluation eſtimative de cette dépenſe, en partant de ces différentes fixations.

Il réſulte, Meſſieurs, de ces explications, que l'Etat qui vous a été préſenté par le Miniſtre, expoſe les dépenſes effectives qui ont lieu pour l'armement ordonné, d'après les Règlemens & Tarifs ſubſiſtans : car la différence en plus que j'ai établie ci-deſſus ſur le calcul des demi-ſoldes ne peut être une erreur, ſoit par les motifs que j'ai ſuppoſés, ſoit parce qu'il eſt auſſi poſſible que cet excédent ſoit employé en avances de

hardes aux Matelots au moment de leur arrivée; & lorsqu'une dépense quelconque est tariffée par des Règlemens, il n'y a point d'erreur qui ne puisse être facilement apperçue & réparée; il n'y a point de compte qui ne puisse être vérifié & rigoureusement jugé. Ainsi, Messieurs, les trois millions que vous avez décrétés provisoirement, doivent reparoître maintenant sous une forme comptable, & j'ai indiqué dans mon premier Rapport comment la comptabilité peut être plus simple, plus régulière, plus accélérée que par le passé. — Quant à l'économie, j'ai dit & je suis convaincu que les dépenses de la Marine sont susceptibles de réduction; mais la volonté du Corps législatif, qui suffit pour réformer, pour supprimer, doit être aussi éclairée qu'elle est puissante; & comme l'économie s'applique aux dépenses relatives aux hommes & aux choses, c'est-à-dire aux Agens entretenus & aux consommations, il faut, avant de réformer, connoître & déterminer le nombre d'hommes nécessaire à un service quelconque; le traitement qu'il est juste de leur allouer, pour qu'ils trouvent dans leur état une compensation satisfaisante de leur dévouement; il faut apprécier les consommations nécessaires & celles qu'on exagère; & il faut, par dessus toutes choses, que l'Administration soit conçue & ordonnée de manière que son bon esprit & sa surveillance supplée à l'insuffisance de ces calculs approximatifs, que des événemens imprévus déconcertent, & que l'expérience seule peut rectifier. — C'est par ces considérations, Messieurs, que j'ai pensé que lorsque vous auriez fixé les prin-

cipes & les bases du régime économique de la Marine, de sa constitution, toutes les réductions, tous les détails & les motifs des dépenses devoient être discutés contradictoirement entre la Direction active de ce Département & votre Comité, pour en être rendu compte.

Les diverses dépenses dont on a rendu compte, élèvent celle d'un vaisseau de 110 canons, par chaque mois, à . . . . 58,363 l.
D'un vaisseau de 80, à 50,814
D'un vaisseau de 74, à 44,039
D'une frégate portant du 18, à . . . 22,897
D'une, *idem*, portant du 12, à . . . 19,537
D'une corvette, à 9,944
D'un aviso, à 8,014
D'une flûte, à 9,348
D'une Gabarre, à 7,467

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N°. 31.

I

d

THE NEWBERRY
LIBRARY

ÉTAT des frais d'armement de 14 Vaiſſeaux, 14 Frégates, 4 Corvettes, 6 Aviſos, 2 Flûtes, & 2 Gabarres, dont l'équipement vient d'être ordonné par SA MAJESTÉ.

Noms des Forts où les Bâtimens feront armés.	Nombre	Noms des Batimens.	
		VAISSEAUX.	
BREST	9	Le Majestueux	110 canons.
		L'Auguste	80 canons.
		Les deux Frères	80 canons.
		L'América	74 canons.
		Le Dugay-Trouin	74 canons.
		Le Ferme	74 canons.
		Le Patriote	74 canons.
		Le Superbe	74 canons.
		Le Temeraire	74 canons.
L'ORIENT	3	Le Boree	74 canons.
		L'Entreprenant	74 canons.
		Le Fougueux	74 canons.
ROCHEFORT	2	L'Orion	74 canons.
		Le Généreux	74 canons.
	14	Vaiſſeaux.	
		FRÉGATES.	
BREST / L'ORIENT	3	La Cibelle	Port. du 18.
		La Proserpine	Port. du 18.
		L'Uranie	Port. du 18.
BREST	8	La Fidèle	Port. du 12.
		La Réunion	Port. du 12.
		La Danaé	Port. du 12.
		La Fine	Port. du 12.
		La Bellone	Port. du 12.
		La Surveillante	Port. du 12.
		L'Amphitrite	Port. du 12.
		L'Attalante	Port. du 12.
ROCHEFORT	3	L'Embuscade	Port. du 12.
		L'Aglaé	Port. du 12.
		La Capricieuse	Port. du 12.
	14	Frégates.	
		CORVETTES.	
BREST	3	La Cérès	
		La Fauvette	
		Le Maréchal de Castries	
ROCHEFORT	1	La Favorite	
	4	Corvettes.	
		AVISOS.	
BREST	6	La Levrette	
		Le Papillon	
		Le Goelan	
		Le Cerf	
		Le Serin	
		L'Espiegle	
		FLUTES.	
BREST	2	Le Marsouin	
		La Normande	
		GABARRES.	
L'ORIENT	1	L'Espérance	
ROCHEFORT	1	La Truite	
	2	Gabarres.	

NOMS DES MATIÈRES & des autres dépenſes d'armement.	14 VAISSEAUX. 1 de 110 can.	2 de 80 can.	11 de 74 can.	14 FRÉGATES. 3 port. du 18.	11 port. du 12	4 CORVETES.	6 AVISOS.	2 FLUTES.	2 GABARRES.	TOTAUX.
DÉPENSE PRÉALABLE faiſant partie de celles d'armement, quelle que ſoit la durée des campagnes.										
Réparations à l'armement	12,000 l.	15,000 l.	77,000 l.	9,000 l.	22,000 l.	4,000 l.	4,800 l.	3,600 l.	2,700 l.	150,100 l.
Conduite de l'Equipage & Journalier d'armement	47,000	78,000.	404,800.	52,500	156,200.	32,800	28,800	10,400.	7,600.	818,100.
	59,000 l.	93,000 l.	481,800 l.	61,500 l.	178,200 l.	36,800 l.	33,600 l.	14,000 l.	10,300 l.	968,200 l.
DÉPENSE COURANTE pour un mois de campagne.										
Dépériſſement de la mâture, des agrès, voiles, poulies, futai les	6,800.	12,800.	66,000.	10,500.	31,900.	5,000.	6,900.	2,932.	2,200.	145,032.
Dépériſſement Du doublage en cuivre, eſtimé au tiers de la valeur pour un an, & conſéquemment au 36[me] pour un mois	1,720.	2,530.	11,946.	2,277.	7,458.	1,152.	1,200.	1,242.	450.	29,975.
Journées d'hôpitaux, plus value de la viande fraîche, & autres dépenſes imprévues	3,500.	5,200.	26,400.	4,500.	13,750.	2,832.	3,960.	750.	500.	61,392.
Conſommations journalières de diverſes munitions & marchandiſes	2,100.	3,584.	18,326.	2,748.	9,163.	3,164.	2,400.	542.	418.	42,445.
Tables du Capitaine	1,350.	2,700.	14,850.	3,600.	13,200.	3,360.	5,040.	1,380.	1,380.	46,860.
Tables de l'État-Major	1,710.	2,700.	14,850.	2,700.	8,910.	2,520.	3,240.	1,260.	1,080.	38,970.
Subſiſtance en argent des Élèves & Volontaires	270.	420.	2,310.	360.	1,320.	360.	324.	108.	108.	5,580.
Apointemens des Aumôniers & fermemens des Chirurgiens	103.	186.	946.	201.	704.	228.	330.	112.	108.	2,918.
Solde des Équipages	17,074.	27,768.	130,361.	16,902.	52,250.	10,080.	10,974.	3,612.	3,234.	272,255.
Subſiſtance des Équipages	27,026.	43,713.	198,470.	24,877.	76,012.	10,210.	13,363.	6,706.	5,374.	405,751.
Traitement des Officiers-Généraux, évalué pour un mois	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	16,667.
	61,653 l.	101,601 l.	484,459 l.	68,665 l.	214,667 l.	38,906 l.	47,731 l.	18,644 l.	14,852 l.	1,067,845 l.

SOMMAIRE.

Les dépenses courantes détaillées ci-deſſus, montent, pour un mois ordinaire, à . . . . 1,067,845 liv.

A ajouter pour la dépenſe préalable à payer une fois ſeulement . . . . 968,200.

Total de la dépenſe du premier mois . . . . 2,036,045 liv.

Nota. Il ſera néceſſaire de donner ſur cette ſomme de 2,036,045 liv. celle de 500,000 liv. en eſpèce pour la dépenſe des conduite & ſolde des équipages & appointemens des Officiers embarqués.

La Luzerne.